

Ce qu'il faut faire

Évaluer la situation - La rapidité d'action est cruciale. Évaluez l'état du blessé, les dangers sur le lieu de l'accident et le temps nécessaire pour l'intervention des Secours médicaux d'urgence (SMU). À titre de règle, si vous pouvez faire intervenir les SMU plus rapidement, faites-le.

Faire intervenir les Secours médicaux d'urgence (SMU). Cherchez de l'aide! Utilisez un téléphone ou un émetteur radio, arrêtez un automobiliste qui passe ou allez chercher du secours. N'oubliez pas de donner les directions pour se rendre sur le lieu de l'accident et, si possible, demandez à quelqu'un d'attendre les SMU au bord de la route pour leur montrer le chemin.

Retourner sur le lieu de l'accident - Si vous avez dû quitter le lieu de l'accident pour chercher de l'aide, essayez rapidement de ramener du matériel qui sera utile pour les secours, tel qu'une trousse de premiers soins, un extincteur, une couverture, un tracteur, des chaînes, des planches, un téléphone cellulaire, etc.

Stabiliser la situation - Le blessé risque-t-il à tout moment d'aggraver sa blessure? Allez-vous pouvoir l'approcher sans danger? Sans vous mettre en danger, pouvez-vous faire quelque chose pour réduire les risques que le blessé ne subisse une autre blessure?

On ne doit pas déplacer le blessé sauf en cas de danger imminent d'exposition à d'autres blessures.

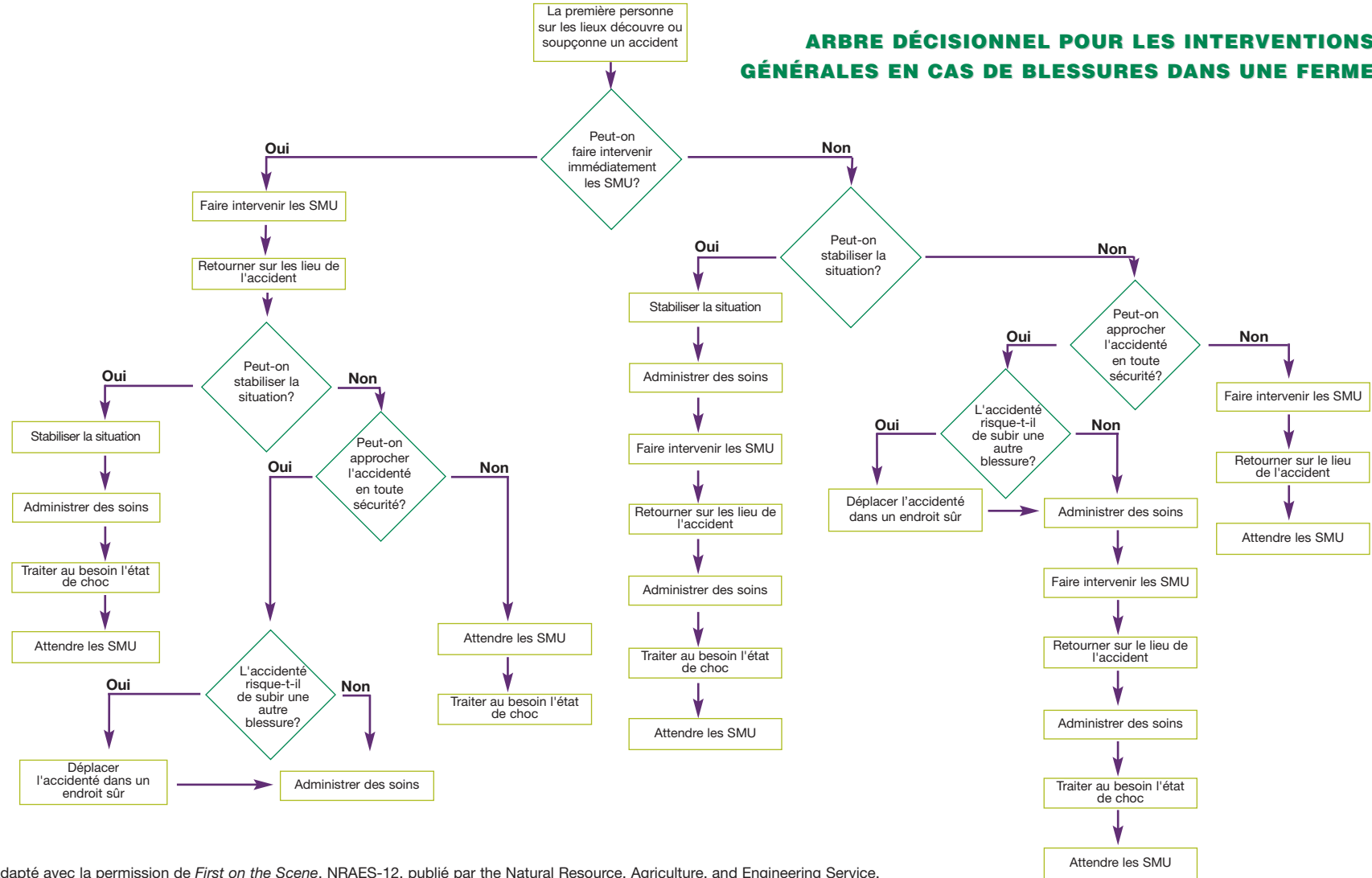
Soins administrés au blessé - La respiration et les saignements constituent les principales préoccupations. Si vous suspectez une blessure à la colonne vertébrale, ne déplacez pas le blessé.

Respiration : si le blessé ne respire plus et vous ne suspectez pas de blessure à la colonne vertébrale, dégagez son conduit respiratoire inclinant sa tête vers l'arrière et en lui soulevant le menton. Faites le bouche à bouche ou procédez à la RCR, si nécessaire.

Saignement : placez un pansement (p. ex., un de vos vêtements) sur la plaie et pressez directement avec la paume de votre main.

Traitement de l'état de choc - Gardez le blessé étendu et calme, maintenez-le au chaud et ne lui donnez rien à manger ni à boire.

ARBRE DÉCISIONNEL POUR LES INTERVENTIONS GÉNÉRALES EN CAS DE BLESSURES DANS UNE FERME



INFORMATION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE DANS UNE FERME

Qui appeler

Appelez le **9-1-1** ou les **PERSONNES À JOINDRE EN CAS D'URGENCE**

Pompiers : _____

Police : _____

Ambulance : _____

Centre antipoison : _____

Sté de service d'électricité : _____

Sté de service de distribution de gaz : _____

Famille : _____

Voisin : _____

Ce qu'il faut dire

En premier lieu, fournissez vos noms et numéro de téléphone :

Nom du propriétaire/exploitant de la ferme : _____

Nº. de téléphone : _____

DIRECTIONS POUR SE RENDRE À VOTRE FERME
(Notez toute information appropriée: coordonnées GPS, emplacement du terrain, numéro de 6 chiffres du bien rural, intersection la plus proche et points de repère.)

Ce qu'il faut dire au préposé

- 1) Lieu exact de l'accident
- 2) Nature de l'incident (chute, électrocution, piégeage par un tracteur, enchevêtrement, etc.)
- 3) Nombre de blessés
- 4) État du (des) blessé(s) (hémorragie ou saignements, difficulté à respirer, enchevêtrement, amputation, etc.)
- 5) Genre de l'aide fournie (RCP, arrêt de la machine, etc.)
- 6) Si quelqu'un viendra ou non à la rencontre des Secours médicaux d'urgence à l'entrée de la route d'un lieu retiré
- 7) Toute condition particulière qui risque de gêner les secours , p. ex., troubles médicaux connus du blessé (diabète, épilepsie, troubles cardiaques) ou difficultés d'atteindre le lieu de l'accident (boue, arbres tombés, sommet d'un silo, etc.)
- 8) Autres renseignements, au besoin

NE RACCROCHEZ PAS AVANT QUE LE PRÉPOSÉ VOUS AVISE DE LE FAIRE.

Emplacement de la **trousse de premiers soins** : _____

Emplacement des **extincteurs** : _____

Emplacement des **appareils respiratoires autonomes** : _____

Pour formation ou plus de renseignements, communiquez avec:

Votre bureau local de ***l'Ambulance Saint-Jean*** ou au 1900, City Park Drive, bureau 400, Ottawa ON K1A 1A3
Tél.: (613) 236-1283 Téléc.: (613) 236-2425
www.sja.ca

Votre bureau local de la ***Société canadienne de la Croix-Rouge***
ou au
170, rue Metcalfe, bureau 300, Ottawa ON K2P 2P2
Tél.: (613) 740-1900 Téléc.: (613) 740-1911
www.redcross.ca

L'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA)
103, Hospital Drive, C.P. 76, Saskatoon SK S7N 0W8
Tél.: (306) 966-8499 Téléc.: (306) 966-8891
www.casa-acsa.ca

Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)
1101-75, rue Albert, Ottawa ON K1P 5E7
Tél.: (613) 236-3633 Téléc.: (613) 236-5749
www.cfa-fca.ca

Institute of Agricultural Rural and Environmental Health (I.A.R.E.H)
103, Hospital Drive, C.P. 120, Saskatoon SK S7N 0W8
Tél.: (306) 966-8286 Téléc.: (306) 966-8799
<http://iareh.usask.ca>

Votre point de service local

Also available in English. Tel: (306) 966-8286

Cette brochure vous est offerte par :



LA FÉDÉRATION
CANADIENNE
DE L'AGRICULTURE



CASA-ACSA
Canadian Agricultural Safety Association
Association canadienne de sécurité agricole



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



I.A.R.E.H
Institute of Agricultural Rural and Environmental Health



UNIVERSITY OF
SASKATCHEWAN

INFORMATION POUR LES SITUATIONS D'URGENCE DANS UNE FERME



Qui appeler.
Ce qu'il faut dire.
Ce qu'il faut faire.